



Le Centre jeunesse du  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

## PROJET MULTICENTRIQUE

### PROCEDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET DE RECHERCHE

Afin de déterminer l'admissibilité d'un projet de recherche, le responsable du projet doit suivre la procédure suivante :

#### 1. Évaluations scientifiques et éthiques

Le chercheur doit faire parvenir, à la personne mandatée par le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean (CJSLSJ) pour autoriser la réalisation des projets de recherche, les documents suivants :

- Copie du projet de recherche;
- Déclaration écrite du CÉR qui accepte d'évaluer le projet;
- Copie du résultat positif de l'examen scientifique, si réalisé;
- Formulaire de demande de soumission d'un projet de recherche CJSLSJ.

#### 2. Évaluation de convenance

La personne mandatée achemine la demande au répondant à la recherche du CJSLSJ. Celui-ci dispose de 30 jours pour interpeller le comité scientifique de l'établissement pour procéder à l'examen de convenance.

#### 3. Autorisation de réaliser un projet de recherche

Le comité scientifique du CJSLSJ transmet le résultat de l'examen de convenance à la personne mandatée par l'établissement pour autoriser la réalisation des recherches.

Lorsque la personne mandatée dispose des documents faisant état que le projet a reçu l'approbation des comités éthique, scientifique et de convenance, elle rédige une lettre d'autorisation à réaliser le projet de recherche et la transmet au chercheur principal.

#### 4. Engagement du chercheur

Toutes les recherches doivent faire l'objet d'un engagement écrit de la part du chercheur (formulaire d'engagement pour les projets de recherche au CJSLSJ).